



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
11 avril 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**  
**Quarante et unième session**  
30 juin-18 juillet 2008

**Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarantième et quarante et unième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
8. Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Comité.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante et unième session.

**Annotations**

**Point 1**  
**Ouverture de la session**

La quarante et unième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par sa présidente. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, Rachel Mayanja, la Directrice de la Division de la promotion de la femme, Carolyn Hannan, et la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme seront invitées à faire des déclarations.



## **Point 2**

### **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur, la première question inscrite à l'ordre du jour provisoire d'une session est l'adoption de l'ordre du jour. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec la présidence du Comité, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

À sa quarantième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session.

### **Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations (CEDAW/C/2008/II/1)

## **Point 3**

### **Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarantième et quarante et unième sessions du Comité**

La Présidente informera le Comité des activités menées et des faits nouveaux survenus depuis la session précédente qui ont une incidence sur les travaux du Comité.

## **Point 4**

### **Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à soumettre au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans l'État intéressé, puis tous les quatre ans, ainsi qu'à la demande du Comité.

À sa trente-neuvième session, le Comité a décidé d'inviter huit États parties à présenter leurs rapports. Tous ont accédé à cette requête.

À sa quarantième et unième session, le Comité sera saisi des rapports ci-après : cinquième et sixième rapports périodiques de la Finlande (CEDAW/C/FIN/5 et CEDAW/C/FIN/6); cinquième et sixième rapports périodiques de l'Islande (CEDAW/C/ICE/5 et CEDAW/C/ICE/6); troisième et quatrième rapports périodiques de la Lituanie (CEDAW/C/LTU/3 et CEDAW/C/LTU/4); sixième rapport périodique du Nigéria (CEDAW/C/NGA/6); rapport unique valant deuxième à quatrième rapports périodiques de la Slovaquie (CEDAW/C/SVK/4); cinquième et sixième rapports périodiques du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (CEDAW/C/UK/5 et CEDAW/C/UK/6); rapport unique valant quatrième à sixième rapports périodiques de la République-Unie de Tanzanie (CEDAW/C/TZA/6); et sixième rapport périodique du Yémen (CEDAW/C/YEM/6).

Aux termes de l'article 51 du Règlement intérieur, les États parties sont représentés aux réunions du Comité au cours desquelles leurs rapports sont

examinés : leurs représentants participent aux débats et répondent aux questions ayant trait auxdits rapports. Le Secrétaire général a informé les États parties intéressés des dates provisoires de l'examen de leurs rapports par le Comité.

Aux termes de l'article 49 du Règlement intérieur, à chaque session, le Secrétaire général fait part au Comité de tous les cas de non-réception des rapports demandés aux États parties conformément à l'article 18 de la Convention. En outre, il lui remet une liste des rapports soumis par les États parties à la Convention ainsi qu'une liste des rapports présentés que le Comité n'a pas encore examinés.

À sa quarante et unième session, le Comité sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la présentation de rapports par les États parties en application de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/2008/II/2).

Un groupe de travail présession du Comité se réunit avant chaque session pour établir une liste d'observations et de questions relatives aux rapports, qui est transmise aux États parties avant les réunions au cours desquelles leurs rapports doivent être examinés. Celui de la quarante et unième session s'est réuni du 16 au 20 juillet 2007. Le Comité sera saisi de son rapport et des réponses des États parties à sa liste d'observations et de questions.

### **Documentation**

Cinquième et sixième rapports périodiques de la Finlande (CEDAW/C/FIN/5 et CEDAW/C/FIN/6)

Cinquième et sixième rapports périodiques de l'Islande (CEDAW/C/ICE/5 et CEDAW/C/ICE/6)

Troisième et quatrième rapports périodiques de la Lituanie (CEDAW/C/LTU/3 et CEDAW/C/LTU/4)

Sixième rapport périodique du Nigéria (CEDAW/C/NGA/6)

Rapport unique valant deuxième à quatrième rapports périodiques de la Slovaquie (CEDAW/C/SVK/4)

Cinquième et sixième rapports périodiques du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (CEDAW/C/UK/5 et CEDAW/C/UK/6)

Rapport unique valant quatrième à sixième rapports périodiques de la République-Unie de Tanzanie (CEDAW/C/TZA/6)

Sixième rapport périodique du Yémen (CEDAW/C/YEM/6)

Rapport du groupe de travail présession (CEDAW/PSWG/2008/II/CRP.1)

### *Listes d'observations et de questions*

Finlande (CEDAW/C/FIN/Q/6)

Islande (CEDAW/C/ICE/Q/6)

Lituanie (CEDAW/C/LTU/Q/4)

Nigéria (CEDAW/C/NGA/Q/6)

Slovaquie (CEDAW/C/SVK/Q/4)

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (CEDAW/C/UK/Q/6)

République-Unie de Tanzanie (CEDAW/C/TZA/Q/6)

Yémen (CEDAW/C/YEM/Q/6)

*Réponses aux listes d'observations et de questions*

Finlande (CEDAW/C/FIN/Q/6/Add.1)

Islande (CEDAW/C/ICE/Q/6/Add.1)

Lituanie (CEDAW/C/LTU/Q/4/Add.1)

Nigéria (CEDAW/C/NGA/Q/6/Add.1)

Slovaquie (CEDAW/C/SVK/Q/4/Add.1)

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (CEDAW/C/UK/Q/6/Add.1)

République-Unie de Tanzanie (CEDAW/C/TZA/Q/6/Add.1)

Yémen (CEDAW/C/YEM/Q/6/Add.1)

**Point 5**

**Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des informations reçus des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties.

Les groupes de travail chargés d'élaborer une recommandation générale sur les migrantes et une recommandation générale sur l'article 2 de la Convention informeront le Comité des progrès accomplis.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en œuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. À sa quarante et unième session, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général concernant les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/2008/II/3 et Add.1 à 4).

**Documentation**

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées des Nations Unies sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/2008/II/3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/2008/II/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CEDAW/C/2008/II/3/Add.2)

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (CEDAW/C/2008/II/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail (CEDAW/C/2008/II/3/Add.4)

**Point 6**  
**Moyens d'accélérer les travaux du Comité**

Avant chaque session, le Secrétariat établit un rapport présession sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, tenant compte des informations communiquées par le Secrétariat, des observations faites par les membres du Comité ou des informations sur les faits nouveaux concernant d'autres organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.

**Documentation**

Note du Secrétariat sur les moyens d'accélérer les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/C/2008/I/4)

**Point 7**  
**Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

À la suite de l'entrée en vigueur, en décembre 2000, du Protocole facultatif se rapportant à la Convention, le Comité a créé, en vertu de ce protocole, le Groupe de travail des communications auquel, à sa trente-septième session, il a nommé cinq de ses membres pour un mandat de deux ans arrivant à expiration le 31 décembre 2008.

La douzième session du Groupe de travail se tiendra du 21 au 23 juillet 2008.

À sa quarante et unième session, le Comité continuera de s'acquitter de son mandat en application des articles 2 et 8 du Protocole facultatif.

**Point 8**  
**Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Comité**

À sa dixième session, le Comité a décidé que le projet d'ordre du jour provisoire de sa session suivante serait approuvé à la fin de chaque session.

**Documentation**

Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Comité

**Point 9**  
**Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante et unième session**

## Annexe

## Projet d'organisation des travaux

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
<b>Lundi 30 juin 2008</b>		
<b>831<sup>e</sup> séance</b>		
10 heures-11 heures	Point 1	Ouverture de la session  Déclarations de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, de la Directrice de la Division de la promotion de la femme et de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
	Point 2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	Point 3	Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarantième et quarante et unième sessions du Comité
	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : rapport du groupe de travail présession
	Point 5	Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : déclaration liminaire
	Point 6	Moyens d'accélérer les travaux du Comité : déclaration liminaire
11 heures-13 heures		Réunion informelle avec les représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies (séance privée)
15 heures-16 h 15		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales
16 h 15-17 h 15		Réunion informelle avec des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme
17 h 15-18 heures	Points 5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (séance privée)
<b>Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008</b>		
<b>832<sup>e</sup> séance</b>		
		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
	Point 4	Yémen, sixième rapport périodique (CEDAW/C/YEM/6)
10 heures-10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
<b>833<sup>e</sup> séance</b>		
15 heures-17 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Yémen ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)

---

*Date/heure*                      *Point de l'ordre du jour*   *Documentation/programme*

---

**Mercredi 2 juillet 2008****834<sup>e</sup> séance**

	Point 4 ( <i>suite</i> )	Lituanie, troisième et quatrième rapports périodiques (CEDAW/C/LTU/3 et CEDAW/C/LTU/4)
10 heures-10 h30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

**835<sup>e</sup> séance**

15 heures-17 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Lituanie ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)

**Jeudi 3 juillet 2008****836<sup>e</sup> séance**

	Point 4 ( <i>suite</i> )	Nigéria, sixième rapport périodique (CEDAW/C/NGA/6)
10 heures-10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

**837<sup>e</sup> séance**

15 heures-17 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Nigéria ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)

**Vendredi 4 juillet 2008**

Jour férié

**Lundi 7 juillet 2008**

10 heures-12 heures	Point 7	Activités du Comité au titre du Protocole facultatif (séance privée)
12 heures-13 heures		Débat sur les réserves (séance privée)
15 heures-16 h 15		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales
16 h 15-17 h 15		Réunion informelle avec des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme
17 heures-18 heures	Points 5, 6 et 7 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)

**Mardi 8 juillet 2008****838<sup>e</sup> séance**

	Point 4 ( <i>suite</i> )	Islande, cinquième et sixième rapports périodiques (CEDAW/C/ICE/5 et CEDAW/C/ICE/6)
10 heures-10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

**839<sup>e</sup> séance**

15 heures-17 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Islande ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)

**Mercredi 9 juillet 2008****840<sup>e</sup> séance**

	Point 4 ( <i>suite</i> )	Finlande, cinquième et sixième rapports périodiques (CEDAW/C/FIN/5 et CEDAW/C/FIN/6)
10 heures-10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

**841<sup>e</sup> séance**

15 heures-17 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Finlande ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)

**Jedi 10 juillet 2008****842<sup>e</sup> séance**

	Point 4 ( <i>suite</i> )	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, cinquième et sixième rapports périodiques (CEDAW/C/UK/5 et CEDAW/C/UK/6)
10 heures-10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

**843<sup>e</sup> séance**

15 heures-17 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)

**Vendredi 11 juillet 2008****844<sup>e</sup> séance**

	Point 4 ( <i>suite</i> )	République-Unie de Tanzanie, rapport unique (valant quatrième à sixième rapports périodiques) (CEDAW/C/TZA/6)
10 heures-10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

**845<sup>e</sup> séance**

15 heures-17 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	République-Unie de Tanzanie ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)

---

*Date/heure*                      *Point de l'ordre du jour*    *Documentation/programme*

---

**Lundi 14 juillet 2008****846<sup>e</sup> séance**

	Point 4 ( <i>suite</i> )	Slovaquie, rapport unique (valant deuxième à quatrième rapports périodiques) (CEDAW/C/SVK/4)
10 heures-10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

**847<sup>e</sup> séance**

	Point 4 ( <i>suite</i> )	Slovaquie ( <i>suite</i> )
	Point 4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)

**Mardi 15 juillet 2008**

10 heures-13 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Activités du Comité au titre du Protocole facultatif (séance privée)
15 heures-18 heures	Points 4, 5 et 6 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)

**Mercredi 16 juillet 2008**

10 heures-13 heures	Point 5 ( <i>suite</i> )	Réunions informelles avec les représentants des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes, en application de la recommandation générale de l'article 2 de la Convention
15 heures-16 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)
16 heures-18 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Réunion informelle avec les États parties

**Judi 17 juillet 2008**

10 heures-13 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)
15 heures-18 heures	Points 4, 5 et 6 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)

**Vendredi 18 juillet 2008**

10 heures-13 heures	Point 4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier (séance privée)
15 heures-16 heures	Points 4, 5, 6 et 7 ( <i>suite</i> )	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier (séance privée)

**848<sup>e</sup> séance**

16 heures-18 heures	Point 8	Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session
	Point 9	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante et unième session

---